

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 octobre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Monot, M. Monany



Délibération n° 01-01 du 17 octobre 2024

RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ENTRE LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2334-10 et suivants,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le courrier de notification du Préfet du 5 juillet 2024 relatif au produit 2023 des amendes de police,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

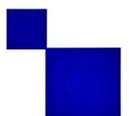
- APPLIQUE pour la répartition de la part départementale du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants, portant sur un montant de 797 084 euros au titre de l'année 2023, les critères fixés par l'article R. 2334-11 du CGCT ;

- FIXE en conséquence la répartition du crédit précité entre les communes concernées du département comme suit :

- Gournay-sur-Marne : 218 493,94 euros
- Coubron : 92 370,00 euros
- L'Île-Saint-Denis 225 420,06 euros
- Vaujours 260 800,00 euros

- PRÉCISE que les crédits alloués aux communes concernées du département contribueront au financement des projets suivants :

- 218 493,94 euros sont alloués à la commune de Gournay-sur-Marne pour le financement des projets suivants :



- Pose de mobilier urbain - Figurine SILH et Barrières AV Champs pour un coût prévisionnel de 3 941 euros (article R. 2334-12, 2°, f du CGCT) ;
 - Rénovation de l'ensemble de la signalisation lumineuse tricolore de la commune (hors câbles) pour un coût prévisionnel de 178 581,36 euros (article R. 2334-12, 2°, c du CGCT) ;
 - Étude de circulation pour un coût prévisionnel de 17 400 euros (article R. 2334-12, 2°, a du CGCT) ;
 - Reprise d'un trottoir avec réfection des bordures, rue des pruniers pour un coût prévisionnel de 5 939,98 euros (article R. 2334-12, 2°, h du CGCT) ;
 - Remise en état de traversées piétonnes, rue des Aubépines, angle Hermann Regnier pour un coût prévisionnel de 6 676,85 euros (article R. 2334-12, 2°, h du CGCT)
 - Réalisation d'un caniveau dans l'îlot directionnel, boulevard de la Résistance pour un coût prévisionnel de 5 954,75 euros (article R. 2334-12, 2°, c du CGCT).
- 92 370 euros sont alloués à la commune de Coubron pour le financement des projets suivants :
 - Réalisation de deux plateaux ralentisseurs et signalisation horizontale et verticale, route du Bois de Bernouille pour un coût prévisionnel de 10 330 euros (article R. 2334-12, 2°, f du CGCT) ;
 - Travaux de voirie adossés aux travaux d'assainissement de Grand Paris Grand Est (part sécurisation uniquement), George Dubois, Allouettes, Cottage, Verdun pour un coût prévisionnel de 43 200 euros (article R. 2334-12, 1°, b du CGCT) ;
 - Réalisation de deux plateaux ralentisseurs et signalisation horizontale et verticale, sorties groupe scolaire Mercier (maternelle et élémentaire) pour un coût prévisionnel de 12 540 euros (article R. 2334-12, 2°, f du CGCT) ;
 - Réalisation de deux plateaux ralentisseurs et signalisation horizontale et verticale, sortie de groupe scolaire Paul Bert (maternelle aménagements coté allée des Guignier et élémentaire aménagement coté Jean-Baptiste Clément) pour un coût prévisionnel de 9 200 euros (article R. 2334-12, 2°, f du CGCT) ;
 - Bornes de défense, sécurisation piétons rue Salengro (continuité au-delà du centre technique municipal) pour un coût prévisionnel de 7 300 euros (article R. 2334-12, 2°, h du CGCT) ;
 - Potelets, bornes de défense, sécurisation cheminements piétons rue de l'Église pour un coût prévisionnel de 4 400 euros (article R. 2334-12, 2°, h du CGCT) ;
 - Signalisation horizontale et marquage sur structure de voirie (rue de Vaujours / stop pour réduction de la vitesse) pour un coût prévisionnel de 2 400 euros (article R. 2334-12, 2°, c du CGCT) ;
 - Travaux liés aux exigences de sécurité routière (signalétique verticale, potelet) (divers sites) pour un coût prévisionnel de 3 000 euros (article R. 2334-12, 2°, f du CGCT).
 - 260 800 euros sont alloués à la commune de Vaujours pour le financement des projets suivants :
 - Aménagement du parking Jules Ferry de 27 places dont 2 places PMR et 2 places de type « infrastructure recharge bornes électriques » (IRBE) permettant d'intégrer le stationnement aux véhicules propres et l'accueil du public pour faciliter l'accès

- aux bâtiments de proximité recevant du public pour un coût prévisionnel de 52 000 euros (article R. 2334-12, 2°, b du CGCT) ;
- Aménagement de la rue Alexandre Boucher, carrossable intégrant l'élargissement des trottoirs et la pose de mobilier urbain (plots et barrières de type « Saint André » pour lutter contre le stationnement illicite et assurer la sécurité des piétons sur le trottoir) pour un coût prévisionnel de 178 000 euros (article R. 2334-12, 2°, h du CGCT) ;
 - Création d'un plateau surélevé dans la rue Montauban pour prévenir les vitesses excessives et protéger les piétons pour un coût prévisionnel de 11 800 euros (article R. 2334-12, 2°, h du CGCT) ;
 - Création de 3 places de stationnement PMR, boulevard Jacques Amyot à côté du centre de loisirs, rue du Béan et rue de la Mare Neuve pour un coût prévisionnel de 19 000 euros (article R. 2334-12, 2°, b du CGCT).
- 225 420,06 euros sont alloués à la commune de L'Île-Saint-Denis pour le financement partiel des projets suivants :
 - Rénovation de la voirie, rue René et Isa Lefevre pour un coût prévisionnel 170 000 euros (article R. 2334-12, 2°, b du CGCT) ;
 - Apaisement de la circulation et amélioration du confort des piétons, place du Bocage et rue Louis Bouxin pour un coût prévisionnel 356 000 euros (article R. 2334-12, 2°, h du CGCT).

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.